

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 29 FEVRIER 2016

Membres présents : P. BARD, S. BERTHON BENOIT, J. BROCHIER, N. DEMANGEL, R.M FERREIRA, M. GAZANIOL, C. JULIEN, A. LEBON, MC LEBON, C. PAYEN, C. REYNAUD, B. SALOMON, B. AMBROSSE (Activ'Seniors), C. MATAS (BVAC), C. PEYRE (Information Santé), S. GOUNON (Les Givrés), F. MARCHOIS (Directeur).

Membres représentés : M. JULIEN par C. JULIEN, V. POUCHOL par M. GAZANIOL, G. ZILBERMAN par F. MARCHOIS, S. YESSARI par A. LEBON

Membres excusés : A. VERILLAC (MJC gd Charran), B. GOURDOL (MJC en Rhône Alpes), D. FLEURY

Membres absents : association G3L, J.B. RYCKELYNCK (Ville de Valence).

soit 22 votants dont 4 pouvoirs

1/ Approbation du compte-rendu du CA du 19 Janvier 2016 (19 votants dont 3 pouvoirs)

Le compte rendu du CA du 19 Janvier 2016 est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention.

C. MATAS souhaite recevoir directement la convocation chez lui plutôt qu'au siège de l'association Bien Vivre à Châteauevert (carlos.matas@wanadoo.fr)

2/ Préparation de l'Assemblée Générale du 29 Avril 2016

- Présentation du compte de résultat 2015, du compte de bilan au 31 Décembre 2015 et du budget prévisionnel 2016

Le compte de résultat présente un excédent de 9488,27€ pour un budget général de 552638,39€

Le compte de bilan fait état d'une situation de 343270,89€ en actif et en passif.

Le budget prévisionnel présente des comptes de charges et de produits à hauteur de 579606,00€.

Compte tenu du déplacement de travail du secteur Jeunesse sur le secteur Petite Enfance avec la création de l'accueil de loisirs maternel, les administrateurs proposent d'étudier la création d'un poste supplémentaire d'animateur Jeunesse sous dispositif d'aide à l'emploi pour remettre en avant ce secteur, toujours sous la responsabilité de l'animatrice.

D'autre part, le budget prévisionnel prend en compte les modifications salariales des personnels permanents (Changement de statut, augmentation du temps de travail hebdomadaire)

Le rapport financier à présenter à l'Assemblée Générale est ainsi arrêté :

RAPPORT FINANCIER 2015

COMPTE DE RESULTAT

Les comptes de l'année 2015 présentent un résultat excédentaire de 9488,27€ ce qui représente 1,7% des produits de l'année (2,19 % des produits en 2014).

A / COMPARATIF GENERAL du compte de résultat 2015 avec le budget prévisionnel 2015 voté en Mai :

La totalité des charges réalisées en 2015 (550648,00€) représente 104,1% du budget prévisionnel 2015 voté à l'assemblée générale du 26 Mai 2015. Quant aux produits (560136,00€), ils représentent 105,9% de ce même budget prévisionnel. L'actualisation des interventions des services techniques font augmenter les charges et produits supplémentifs.

Pour les produits, les subventions et les produits d'exploitation sont plus importants que ceux prévus (+ 28000 €). En effet, la MJC comptabilise principalement 10000€ supplémentaires en produits d'exploitation de formation, 10000€ supplémentaires en aides à l'emploi et 5000€ de subvention par la Ville pour l'accueil de loisirs maternel. Concernant les charges, les charges d'exploitation sont plus importantes (+22000€). La différence générale s'explique surtout par les dotations et les charges de personnel (+26000).

B / COMMENTAIRES du COMPTE DE RESULTAT 2015 :

1 / CHARGES 2015 :

Globalement, hormis les charges supplétives (variation de +7498€ entre 2014 et 2015), les charges d'exploitation augmentent de 61661€ entre 2014 et 2015.

1.1 - Les charges d'exploitation :

Les achats et charges sont en augmentation de 17400€ (119686€ en 2015 contre 102244€ en 2014) et s'expliquent par :

- La reversement de la prestation CAF à la MJC Grand Charran, co-gestionnaire du projet social pour 29100€ (+4800€)
- L'augmentation de l'alimentation pour 5500€ compte tenu du portage des actions de formation d'animateurs
- L'augmentation des fournitures d'activités pour 3300€, des équipements en matériel pour 2100€, du petit matériel pour 2400€ correspondant aux frais engagés pour l'ouverture de l'accueil de loisirs maternel en Septembre 2015

1.2 - Les charges de personnel

Elles augmentent d'environ de 38000€ (salaires bruts et charges sociales). D'une part, le temps de travail des salariés permanents a augmenté (entre 7 et 10%, +6500€ en salaires bruts), décision entérinée en 2014 avec la mise en place de l'agrément Centre Social. D'autre part, la charge de personnel en contrat d'avenir repose sur une année pleine contrairement à 2014 (+14000 en salaires bruts). Enfin, les charges de formation du personnel augmentent (+11000€), notamment les frais pédagogiques et annexes de la formation du BTS Economie Sociale et Familiale et du CAP Petite Enfance.

1.3 - Les dotations d'exploitation

- Les dotations aux amortissements augmentent de 2100€ en raison des achats courants réalisés pour l'accueil de loisirs maternel (Tables, Mobiliers, ...)
- La provision pour la retraite augmente de 2600€ du fait de l'ancienneté courante des personnels employés
- La provision pour immobilisations reste stable. Des immobilisations de 2014 reportés sur 2015 n'ont pas été encore engagés (Communication) et sont donc provisionnés de nouveau sur 2015.

2 / PRODUITS 2015 :

Entre 2014 et 2015, hors produits supplétifs, les produits directs augmentent effectivement de 60000€. Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- La Production reste stable malgré une baisse des cotisations d'activités, compensée par une augmentation des participations aux actions ponctuelles.
- Les subventions d'exploitation ont augmenté de 35000€ entre 2014 et 2015 :
 - Maintien de la subvention de fonctionnement par la Ville de Valence en 2015 (98000€)
 - Subvention complémentaire de 4600€ par la Ville pour l'accueil de loisirs maternel
 - Prestation de service d'animation Globale de la CAF pour le projet social 2015 pour 62200€ (année pleine) soit +15700€
 - Participation par prestation pour 6200€ de la Ville de Valence à la mise en place des ateliers périscolaires dans les écoles primaires.
 - Augmentation du dispositif d'aide à l'emploi (+9000€) du fait du contrat d'avenir en année pleine notamment.
- Les autres produits augmentent de 14000€ en raison des remboursements conventionnels dus aux arrêts maladie de salariés et de la prise en charge par l'organisme collecteur des fonds de formation des frais pédagogiques des formations des 2 salariés.
- Les produits financiers baissent pour la seconde fois consécutive de 500€ entre 2014 et 2015, conséquence de la baisse du taux de rémunération de l'épargne.
- Les produits exceptionnels augmentent de 10000€ entre 2014 et 2015. La reprise sur provisions opérée en 2014 comprenant les investissements prévus (communication, Abris de jardins, retraite, prime de fin de CDD) n'ayant pas été tous réalisés, certains ont été reportés sur 2015 (Abris de jardins par exemple).

COMPTE DE BILAN

Situation nette :

Le résultat de l'exercice 2015 fait ressortir un excédent de 9488,27€. La situation nette (les capitaux propres) passe de 204863,48€ au 31 Décembre 2014 à 214351,75€ au 31 Décembre 2015.

Les provisions pour charges augmentent compte tenu des provisions pour retraite et pour les immobilisations notamment (fin de CDD, formation). Les créances augmentent du fait du solde de prestation CAF à recevoir et du solde 2015 de la participation de la Ville de Valence.

Les autres dettes baissent de 13000€ augmentent fortement du fait de l'augmentation des charges sociales et de la provision pour congés payés. En effet, compte tenu de l'augmentation des charges de personnel sur 2015, la régularisation de la provision des congés payés est d'autant plus accentuée et les charges sociales restant à payer sont plus importantes. De plus, la MJC doit reverser 9100€ à la MJC Grand Charran pour l'agrément Centre Social pour l'année 2015. Les produits constatés d'avance au 31 Décembre 2015 sont en baisse

de 2000€ (correspondant à 2/3 des cotisations versées pour la saison en cours) ce qui signifie une perte annuelle d'environ 3000€ sur les activités régulières.

La MJC a des créances, notamment la CAF (18000€) et la Ville de Valence (5% de la subvention annuelle - environ 4900€). D'autre part, la MJC a donné son accord pour un prêt à un salarié remboursable sur la durée de son contrat (solde de 2750€). Enfin, quelques adhérents sont débiteurs (1500€).

Immobilisations : L'essentiel des immobilisations est amorti. La valeur restante au 31 Décembre 2015 (21048€) rassemble pour une très grande part le garage (valeur restante : 9400€), les nouveaux investissements réalisés pour l'accueil de loisirs et le minibus acheté en 2013 (valeur restante : 1500€).

Concernant le rapport de présentation des orientations budgétaires, il prendra en compte la création du poste d'animateur Jeunes, même si la MJC doit prendre sur ses fonds propres pour son financement. Il sera donc présenté lors du prochain CA avec cette modification.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport financier 2015. Les orientations budgétaires 2016 avec les modifications attendues feront l'objet d'une nouvelle consultation des administrateurs.

3/ Compte rendu du comité des équipements de quartier

Le comité des équipements de quartier réuni le 12 Février au siège de la Caisse d'Allocations Familiales a présenté aux associations la restructuration du service municipal en charge du suivi des équipements. Une nouvelle direction Enfance Jeunesse remplace la direction de la proximité avec l'intégration du service périscolaire.

Les associations ont fait état de leur situation, notamment le Foyer Laïque de Valensolles qui rencontre des difficultés.

La municipalité a présenté la nouvelle MPT Centre Ville municipale qui doit ouvrir ses portes, après travaux (investissement d'1 M€), dans l'ancienne école Jules Renard (Basse Ville) à partir d'Octobre 2016 avec 8 équivalents plein (sans recrutement externe).

4/ Rencontre annuelle des salariés permanents

Plusieurs sujets ont été abordés avec les salariés lors de la rencontre collective et des entretiens individuels :

- Exiguïté des locaux de travail compte tenu de l'augmentation du volume de personnes
- Nouvelle répartition des actions dans l'équipe d'animation
- Aménagement des horaires pendant les vacances scolaires
- Compte rendu de la commission de sécurité et des consignes à mettre en oeuvre (Présence, délégation de responsabilité)

A titre individuel, compte tenu des nouvelles responsabilités, la MJC propose un changement de statut à l'animatrice du Secteur Enfance Jeunesse à partir du 01 Mars 2016.

Pour l'agent d'entretien et de maintenance, la MJC augmente son temps de travail hebdomadaire pour intégrer la prise en charge de la préparation des repas les Mercredis pour l'accueil de loisirs maternel (70 heures annuelles).

